



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2017-2020

VOILES CLASSIQUES DE DEAUVILLE

Du 25 au 27 août 2017 à Deauville
Deauville Yacht Club – Grade 5 B

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de classe ou de série
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé : Club House du Deauville Yacht Club.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du Deauville Yacht Club.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie RCV « Signaux de course »).
- 4.3 Si le pavillon Y est hissé, le port du gilet de sécurité est obligatoire à tout moment.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses

	25 août 2017	26 août 2017	27 août 2017
Ouverture du club	9h00	9h30	10h00
Briefing	10h00	10h30	11h30
Ouverture des portes	11h22	11h59	12h37
Signal d'avertissement de la première course du jour	11h50	12h30	13h15
Pleine mer	13h47	14h24	15h00
Coefficient	92	82	69
Fermeture des portes	17h07	17h41	18h13

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dimanche 27 août, aucune procédure de départ ne sera lancée après **16 heures**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Yachts Classiques : pavillon C
- Quillards de régates et MMM : pavillon Q

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONE DE COURSE**.

8. PARCOURS

- 8.1.1 Les parcours sont définis en annexe Parcours



DEAUVILLE YACHT CLUB

- construits pour les quillards de régates et MMM, construit pour les yachts classiques et communiquer aux concurrents par une flamme numérique au plus tard avec le signal d'avertissement.
- le comité de course affichera si possible le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.2 Les signaux définissant le parcours à effectuer sont : Parcours 1 : flamme numérique 1, Parcours 2 : flamme numérique 2

9. MARQUES

- 9.1 Les marques des parcours construits sont des bouées coniques JAUNE.
- 9.2 La marque de changement de parcours est une bouée conique ORANGE
- 9.3 La marque de départ sera un bateau comité arborant un pavillon orange.
- 9.4 La marque d'arrivée sera une bouée FFV

10. DEPART

- 10.1 Le départ sera donné conformément à la RCV 26
- 10.2 La ligne de départ sera définie entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée conique JAUNE située à l'extrémité bâbord.
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 10.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12. ARRIVEE

Arrivée sous le vent : la ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course arborant un pavillon bleu et une bouée FFV à laisser à tribord.

Arrivée au vent : la ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course arborant un pavillon bleu et une bouée FFV à laisser à babord.

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 13.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.
- 13.4 Si un membre du Jury constate sur l'eau une infraction, il pourra l'indiquer par un coup de sifflet et l'envoi d'un pavillon ROUGE. La pénalité sera une rotation de un tour Si aucune rotation de pénalité n'est effectuée par le bateau fautif, le Jury l'indiquera par un coup de sifflet en l'envoi d'un pavillon ROUGE en direction du bateau. La pénalité sera alors une rotation de deux tours. Si le bateau fautif n'effectue pas sa pénalité après deux pavillons rouges (deux tours), il sera disqualifié par le jury sans instruction. Une action ou non action du Jury ne peuvent être motif à demande de réparation (RCV 62.1(a)). Ceci modifie RCV 86.1.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 14.1 **Parcours construit** : Temps limite du premier pour effectuer le parcours : 2 heures.
- 14.2 **Parcours construit** : Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au secrétariat du Deauville Yacht Club. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 15.2 Le temps limite de réclamation est de 45 minutes après la fermeture des portes de port municipal de Deauville.
- 15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions



DEAUVILLE YACHT CLUB

auront lieu dans la salle du jury située au secrétariat du Deauville Yacht Club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 15.4 Les avis de réclamations du comité de course, ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 15.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 15.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

3

16. CLASSEMENT

- 16.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 16.2 Courses retirées
- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Quand plus de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 16.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

17. REGLES DE SECURITE

- 17.1 Un élargement (**sortie et retour**) sera mis en place avant le départ de la première course du jour : *[DP]*
- les bateaux venant de Deauville (port municipal) : feuille d'élargement à signer au Deauville Yacht Club avant la sortie du port. Aucun élargement ne pourra être effectué auprès du bateau comité.
 - les bateaux venant directement dans la zone de course, à partir d'un autre port que Deauville (port municipal), élargeront en se présentant au bateau comité ou en le contactant par VHF (canal 06) avant l'heure indiquée du premier signal d'avertissement de la première course du jour.
- 17.2 L'élargement retour sera mis en place au Deauville Yacht Club pour les bateaux rentrant au port municipal de Deauville.
- Pour les bateaux rentrant dans un autre port que Deauville (port municipal), ils devront se présenter au bateau comité ou en le contactant par VHF canal 06
- 17.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs de chaque catégorie : Habitables, Quillards des régates.

20. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Patrick Perrault

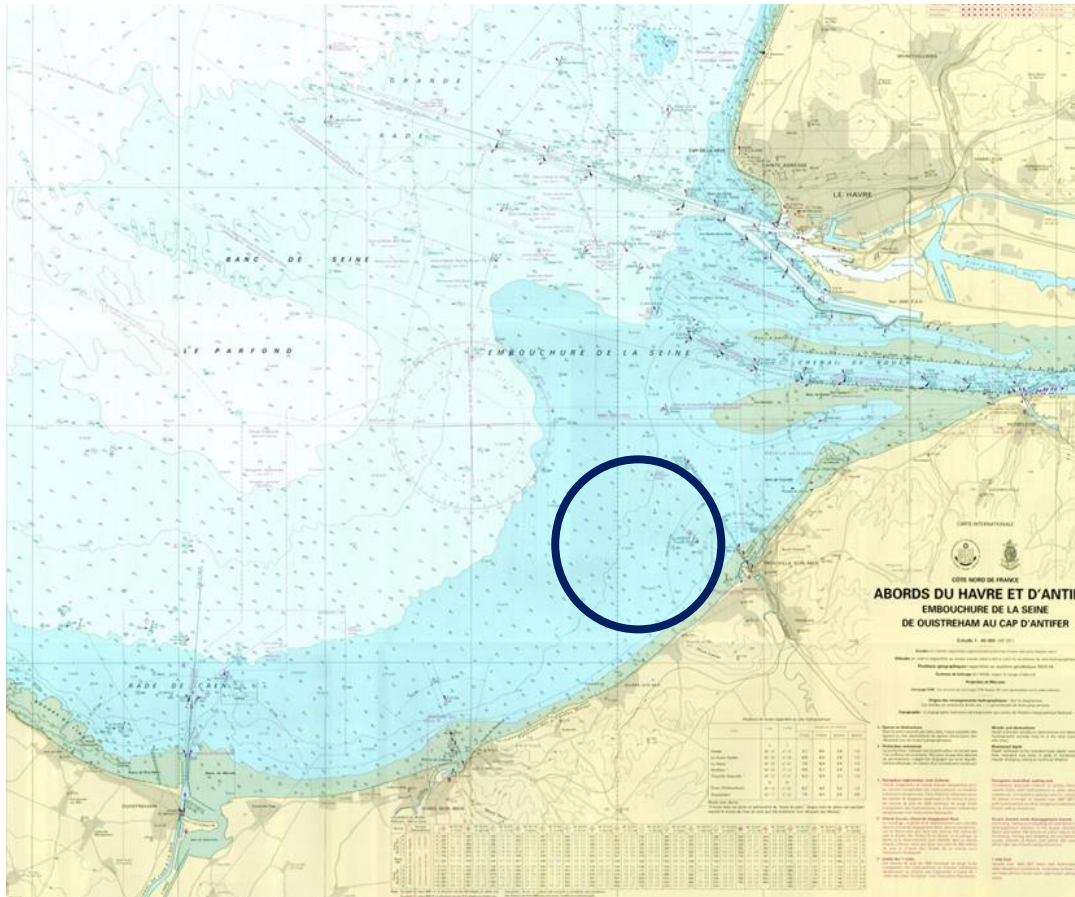
Président du jury : Francis Hortemel



DEAUVILLE YACHT CLUB

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*





DEAUVILLE YACHT CLUB

ANNEXE

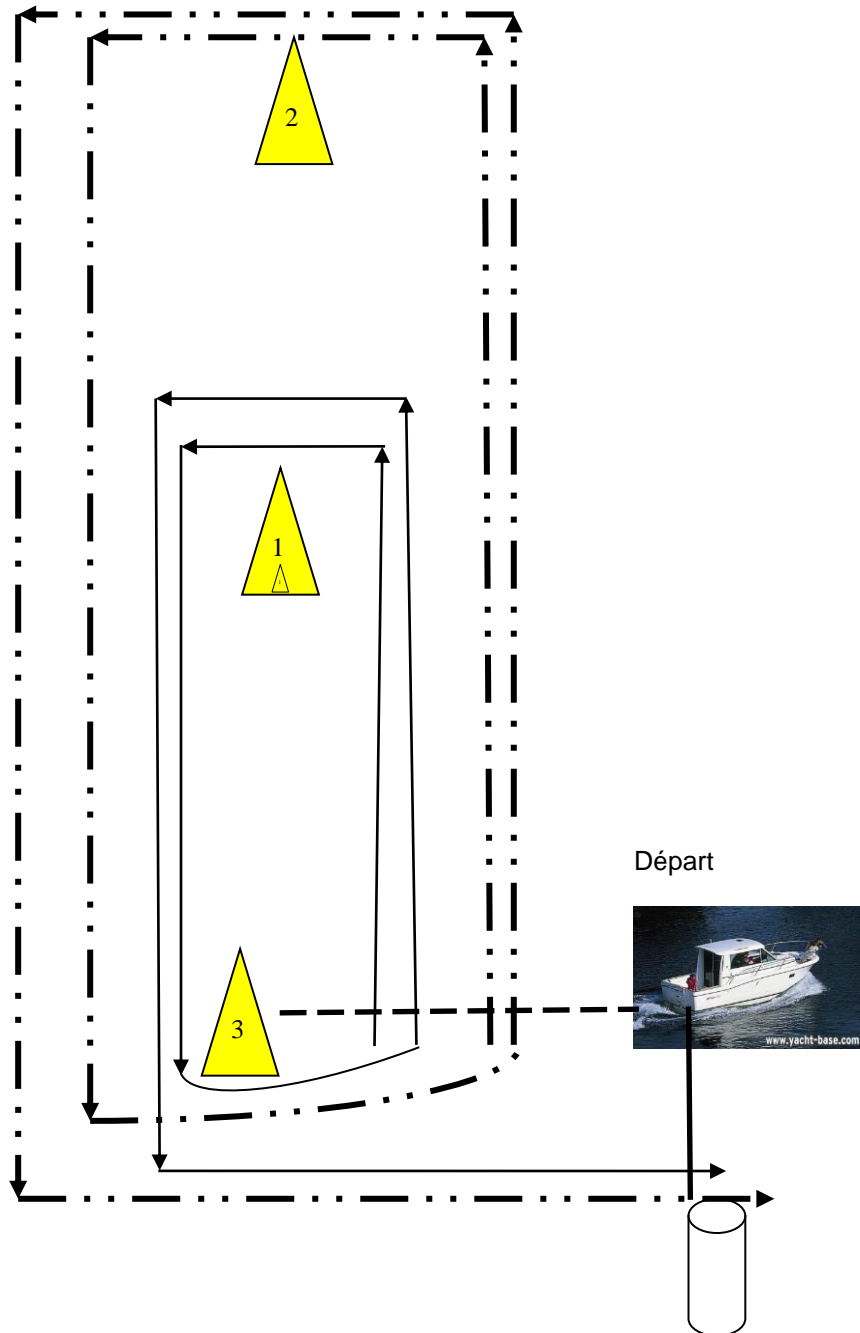
Parcours N° 1 – Flamme numérique n°1



Descriptif du parcours :

Quillards de Régates : Départ, 1, 3, 1, 3, Arrivée

Habitables : Départ, 2, 3, 2, 3, Arrivée



5

ANNEXE

Parcours N° 2 – Flamme numérique n°2



Descriptif du parcours :
Quillards de Régates : Départ, 2, 3, 2, 3, Arrivée
Habitables : Départ, 1, 3, 1, 3, Arrivée

